



Commune nouvelle « NOUES DE SIENNE »

Communes déléguées : Champ du Boult, Courson, Fontenormont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois, Mesnil Clinchamps, Saint Manvieu Bocage, Saint Sever Calvados, Sept Frères

Procès-verbal des délibérations du 12 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze mars, les membres du Conseil Municipal de Noues de Sienne, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle multi-activités de Saint-Sever-Calvados à 19h30, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Georges RAVENEL - Maire.

Nom Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent	Nom Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent
MADELEINE Patrick	X				LEBRETON Samuel				X
THOMAS Christine	X				LEROYER Claire				X
MARIE Bernard	X				MESLIN Sébastien	X			
BOUVET Mickaël				X	NATIVELE Patrick				X
DESERT Thérèse	X				VIARD Marie-Josèphe	X			
DUVAL Philippe		X	Patrick Madeleine		GUILLOUET Joël	X			
ENGUEHARD Christophe				X	PORET Philippe	X			
HAYWARD Ian				X	PERRODIN Sylvie	X			
HULIN Colette				X	BESNEHARD Patrick		X	Philippe Poret	
LEBAILLY Pascal	X				BRISON-VALOGNES Coraline	X			
MAUDUIT Serge	X				CHANU Virgile	X			
DESLANDES Daniel	X				DAVID Francis	X			
LEFEVRE Maryline	X				HUS Céline				X
BARON-CALBRY Virginie	X				LARDAIS Emmanuel				X
DESCHAMPS Didier	X				RAVENEL Georges	X			
JUHEL Michel	X				LEROY Bernadette	X			
LEBOUTEILLER Chantal	X				CHAPIN Joël	X			
LEMOINE Jean-François				X	TABUT Gaëlle				X
PATARD Damien				X	BERNE Thomas				X
BAZIN Hervé	X				CHÉRENCÉ Thierry				X
JARDIN Norbert	X				JEANNE Sandrine	X			
VOISIN Bernard	X				LEMOINE Florian				X
BERNARD Lucie	X				LEROY-FORTIN Emmanuelle				X
COSTILS Yves	X				MARIE Pierre				X
DECHANCE Séverine	X				MAZURE Françoise				X
DELAFOSSÉ Françoise	X				PONCIN Jérôme		X		
LEBASSARD Charly				X	PRIME Denis				X
LESAUVAGE Michel		X	Hervé Bazin		SALLOT Hubert				X
RENARD Christiane				X	NOURRY Jean-Pierre	X			
XAVIER Adolphe				X	JOSSE Claudine	X			
EUDE Reine	X				GIUDICELLI Nadine	X			
BAZIN Jean-Luc		X	Martine Eude		CABUIL Dominique	X			
EUDE Martine	X				LEMENOREL Claude	X			
CORNU Sylviane				X	CHAIGNON Dominique				X
DUMONT Florent		X	Reine Eude		FOREST Gaylord	X			
JUMEAUX Bernard	X				LE BOUDOUIL Catherine	X			
LESAGE Hélène	X				LECUYER Christophe				X
MARIE Martine				X	PERIER Karine	X			
MULLER Jean-Michel	X				PICHARD Maud	X			
POULLAIN Louis	X				RENARD Yohan	X			
FAINS Joseph	X				SAINT Yves	X			
PORQUET Benoît	X				VALLEE Régine		X	Jean-Pierre Nourry	
PORQUET Lucien	X				VENISSE Didier	X			
FAINS Hervé				X	DUPARD Hervé	X			
LEBASTARD Mireille	X				JAUTÉE Sophie		X	Hervé Dupard	
LOUVRIER Sylvain	X				LEHUBY Daniel	X			
ROUYER Jordan				X	BACHELEY Joël	X			
LANGLOIS Roger	X				COTTEREAU Josette	X			
LECOURT Hubert				X	GASTE Christian	X			
BLOUIN Christine	X				GESNOUIN Garance		X	Catherine Le Boudouil	
BLOUIN Sabrina				X	GUEZET Stéphane	X			
DANJOU René		X	Roger Langlois		JUHEL Pascal	X			
DAUGUET Kelly				X	LUCAS Guillaume				X
GENARD Laurent				X	ROBERT Elisabeth	X			

Secrétaire de séance : PERRODIN Sylvie

Monsieur Georges Ravenel, Maire, précise que cette séance de conseil municipal est réunie d'urgence, en application de l'article L2121-12 modifié par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 – art 142 du CGCT.

Il demande à l'assemblée de valider le caractère d'urgence de cette réunion. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il donne lecture des pouvoirs.

**Délibération
D2018-013**

TARIFS ETAPE EN FORET (20H18)

Monsieur Georges Ravenel, Maire, indique que, suite à la reprise de l'Etape en Forêt par la commune de Noues de Sienne depuis le 1^{er} janvier 2018, il est nécessaire, afin d'en permettre le bon fonctionnement, de se prononcer sur l'ensemble des tarifs applicables à partir de 2018 pour :

- Parcours Acrobatique en Hauteur
- Camping
- Petit-déjeuner et restauration
- Salle de séminaire
- Hébergements
- Bar

Il propose aux membres du conseil de prendre connaissance des éléments tarifaires distribués.

Il précise que la commune a validé les tarifs pratiqués par le délégataire en 2017, mais que ceux-ci, selon la trésorerie, ne sont pas applicables en l'état par Noues de Sienne.

Yohan Renard fait observer qu'il n'y a pas de tarification à la semaine ou en « mid-week ». Patrick Madeleine propose de modifier la formule permettant la modulation tarifaire.

Il est précisé que le règlement par chèques vacances est d'ores et déjà accepté, mais pas encore par « tickets restaurant ». L'inscription au site « Gîtes de France » est évoqué, Patrick Madeleine précise qu'il faut être attentif au coût, et donne pour information le montant réglé par la commune pour le grand gîte de Champ du Boul, fonction du nombre de couchages (plus de 1 000 € par an).

L'absence de différence de tarification du bar pour les consommations prises en terrasse est remarquée. Georges Ravenel dit qu'en effet, le tarif est le même en terrasse qu'en salle, le site n'étant pas en bord de mer, il ne semble pas opportun d'augmenter les prix pour service en terrasse, d'autant que celle-ci n'est pas suffisamment protégée du vent. Il ajoute qu'il faudrait d'ailleurs travailler sur ce point afin d'encourager les clients à profiter de la terrasse.

Sylvain Louvrier demande si le salon de Lille est passé. Patrick Madeleine répond qu'il s'est tenu fin janvier, et que lors de celui-ci, des offres promotionnelles ont été faites : -50% sur la deuxième nuit en semaine et hors vacances scolaires. Georges Ravenel demande de les valider.

Coraline Brison-Valognes demande s'il a été prévu de présenter le site à d'autres acteurs du tourisme du secteur. Georges Ravenel dit que c'est le rôle du directeur du site. Il ajoute qu'il faudrait organiser des rencontres régulières entre ces acteurs afin de créer une réelle dynamique.

Il ajoute qu'il y a un travail à mener sur la communication, et annonce que la gestion du site internet de l'Etape en Forêt est confiée à WSF, basée à Vire, tout comme le site internet de la Commune. Une mise à jour très régulière sera possible.

Christine Thomas demande s'il est envisageable de mettre en place un « mini-bar » au départ du parcours acrobatique en hauteur pour les accompagnateurs. Georges Ravenel répond que bien que cette idée semble intéressante, cela impliquerait des coûts de personnel supplémentaires, et que les odeurs de crêpes et de gaufres peuvent également allécher les clients. Il faut toutefois y réfléchir.

Patrick Madeleine précise que le restaurant est ouvert en ce moment le mercredi midi et le mercredi soir, ainsi que du vendredi soir au dimanche soir, et ajoute que la cheminée a été remise en service. Il rappelle qu'il est préférable de réserver. Il informe que les hébergements sont restés ouverts tout l'hiver, et que le parcours acrobatique en hauteur ouvre le 31 mars (une salariée habitant sur Villedieu les Poêles a été recrutée).

Georges Ravenel dit qu'une communication sur l'antenne de Vire FM est prévue pour assurer la promotion de la chasse aux œufs, organisée le 31 mars après-midi.

Il ajoute que Nadine Giudicelli et Claudine Josse ont ajouté une touche de gaieté dans la salle de restaurant avant sa réouverture.

Sylvain Louvrier demande s'il est possible d'obtenir des parcours gratuits pour la tombola des associations de parents d'élèves. Monsieur Madeleine répond que cela a déjà été fait par l'Etape en Forêt précédemment, et qu'il faut contacter directement l'équipe du site, dont il rappelle le numéro de téléphone.

Georges Ravenel rappelle que tous les contacts sont à prendre auprès de l'Etape en Forêt.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve les tarifs ci-dessous pour le site de l'Etape En Forêt à partir de 2018.

Tarif TTC* 2018 - Etape en Forêt

Parcours acrobatique en hauteur		Individuel	Groupe (mini 10 pers)
tarif par personne	- de 12 ans	13	10
	de 12 à 17 ans	15	12
	à partir de 18 ans	18	15

En cas de location d'hébergement, une seule tarification pour toutes les journées passées sur le site

Offre Parcours acrobatique en hauteur + collation (ex : surplus de 2 € par personne pour un sirop à l'eau et une crêpe au sucre - autre tarification sur devis établi par l'Etape en Forêt et préalablement validé par le Maire, le Président, le Vice-président ou le Directeur du SPIC.)

Location salle de séminaires		Basse saison	Haute saison
Sans location de vaisselle	journée	85	105
	Week-end	150	250

En cas de location d'hébergement, une réduction tarifaire pourra être envisagée sur devis établi par l'Etape en Forêt et préalablement validé par le Maire, le Président, le Vice-président ou le Directeur du SPIC.

Camping		Basse saison	Haute saison
	Emplacement	5	7
	Par personne	6	8
	Electricité	3	

Hébergements		Basse saison	Haute saison
Roulottes / cabanes sur pilotis			
	Prix à la nuitée pour 1 à 2 personnes	70	90
	Adulte supplémentaire	15	15
	Enfant supplémentaire	10	10
Cabanes dans les arbres			
	Prix à la nuitée pour 1 à 2 personnes	90	110
	Adulte supplémentaire	15	15
	Enfant supplémentaire	10	10
Charbonniers (jusqu'à 6 personnes)			
	Prix à la nuitée pour 1 à 2 personnes	100	120
	Adulte supplémentaire	15	15
	Enfant supplémentaire	10	10

Forfait ménage à l'issue du séjour		Basse saison	Haute saison
Roulottes / cabanes sur pilotis		35	
Charbonniers (jusqu'à 6 personnes)			
Cabanes dans les arbres			

Une caution de 100 € sera demandée

Selon la saisonnalité, le taux de remplissage ou la durée du séjour, la modulation tarifaire est autorisée dans la limite de 45 %

Une remise de groupe pourra être envisagée sur devis établi par l'Etape en Forêt et préalablement validé par le Maire, le Président, le Vice-président ou le Directeur du SPIC.

Des tarifs spéciaux sont susceptibles d'être proposés lors de salons du tourisme auxquels le personnel et les élus participent (ex : 2^{ème} nuit à -50 % hors week-ends et vacances scolaires).

Petit-déjeuner		Adulte	Enfant
	Livré	14	10
	au restaurant	7	5

Restaurant		Adulte	Enfant
	déjeuner ou dîner	de 12 à 30	de 8 à 10
		hors boisson	1 boisson incluse

La modulation tarifaire est autorisée selon la saisonnalité ou les événements spéciaux

Bar		Tarif	
Vin rouge, blanc, rosé			
Bouteille 37,5 ou 75 cl	Selon les crus et la contenance	entre 8 € et 25 €	
Pichet	Selon la contenance	de 3 à 5.50€	
Apéritif / alcools			
Alcools forts	Selon les crus	entre 4 € et 6.50 €	
Autres alcools	Selon les crus	entre 2 € et 3.80 €	
Bières et dérivés			
Selon les crus et/ou la contenance		entre 1.50 € et 5.70 €	
Boissons froides			
Sodas - Selon le type	25cl ou 33 cl	entre 2.50 € et 3.00 €	
Jus de Fruits (Orange, ananas, pamplemousse, ACE, ...)	25 cl	entre 2.80 € et 3.00 €	
Sirop à l'eau	25 cl	entre 1.80 € et 2.00 €	
Eau Minérale	50 cl	entre 2.50 € et 2.70 €	
Eau Gazeuse	50 cl	entre 2.50 € et 2.70 €	
Boissons chaudes			
Café, thé, chocolat...	Selon le type	entre 1.30 € et 3 €	
Collations			
Crêpe	Selon la garniture	entre 1 € et 6 €	
Gaufre	Selon la garniture	entre 2 € et 8 €	
Glace	Selon le type	entre 1 € et 8 €	

La possibilité d'effectuer une remise tarifaire sur une consommation est laissée à la bonne appréciation des salariés

Organisation d'animations, manifestations...
<p>Pour l'organisation d'événements particuliers, la vente de produits touristiques ou la vente groupée, une tarification spécifique pourra être appliquée (chasse aux œufs, carnaval, concerts, 1er mai, Saint Valentin, goûters d'anniversaire, fête nationale, rentrée scolaire...)</p> <p>Un devis établi par l'Etape en Forêt sera préalablement validé par le Maire, le Président, le Vice-président ou le Directeur du SPIC.</p>

* Prix TTC. Ces tarifs sont susceptibles de varier en fonction de l'évolution des taux de TVA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25